



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

familles recomposées

Question écrite n° 117818

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la place du beau-parent dans les familles recomposées. Au cours des dernières décennies, le droit de la famille a considérablement évolué dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du couple, ainsi que de la coparentalité, qui se traduit par un exercice conjoint de l'autorité parentale par les deux parents. Mais le développement des familles recomposées ne va pas sans poser la question, particulièrement délicate, d'une prise en compte juridique de la place du beau-parent et de ses liens avec ses beaux-enfants. Aussi, il lui serait agréable de connaître les mesures qu'il pourrait mettre en oeuvre afin d'accompagner les évolutions de la société et apporter des réponses aux nombreuses demandes des beaux-parents.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117818

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 2007, page 1216